Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau
Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST
Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr
SIRET N° : 200 063 048 00017

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2018

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2018 À 19h00	
Date de convocation : 4/10/2018 Nombre de délégués en exercice : 51	Membres présents : 30 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre total de votes : 31

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Foyer Rural – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Samuel BLONDEAU		X
AUTOUILLET	Étienne BANCAL		X
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Pierre BEHERAY	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Gilles HOCQUET		X
BOINVILLIERS	Giselle AUBEL	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Patricia FOUCHER	X	
C.A.S.Q.Y. (Magny-les-Hameaux - Élancourt)	Bertrand HOUILLON		X
	Thierry ESSLING		X
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Christian VALLÉE		X
GAMBAIS	Fadhel AKROUT	X	
GAMBAISEUIL	Roland BOSCHER		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Anne COMBE	X	
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Valérie GONNORD	X	

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Bernard CLAISSE	X	
LE PERRAY-EN-YVELINES	Charles VIETTE	X	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jean-Jacques BILLOUÉ		X
LES ESSARTS-LE-ROI	Philippe GAULTIER	X	
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Thierry RAUX	X	
MARCQ	Laurent RUEL		X
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Max MANNÉ		X
MAULETTE	Éric TONDU		X
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Dominique LE GOAZIOU	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Luc BOT		X
MONTFORT-L'AMAURY	Christine BOULANGER	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Jérôme DURAND		X
PRUNAY-LE-TEMPLE	Alain COQUER		X
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Jean-Luc JANIN	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Bernard GUEGUEN	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Jean-Claude LAUVRAY-JONOT		X
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		X
SAULX-MARCHAIS	Jacques CHAUMETTE	X	
TACOIGNIÈRES	Jean-Jacques MANSAT	X	
THOIRY	Alain PETIT		X
VICQ	Damien HERMAN		X
VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES	Jacky BARBÉ	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Susanna DEGHAYE	X	

ONT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Max MANNÉ représentant la commune de MAREIL-SUR-MAULDRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques MANSAT de la commune de TACOIGNIÈRES.

Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ SYNDICAL

La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Comité fasse l'objet d'un compte rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des délégués peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ :

1 – Le compte rendu de la séance du 27 mars 2018

2 – Rapport annuel du délégataire relatif au service de l'eau potable du SIRYAE - Exercice 2017
3 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

Le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIRYAE pour l'exercice 2017 sont présentés aux membres du Comité.

Ces rapports doivent permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître, de manière précise, les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu, un exemplaire de chaque rapport sera transmis à chaque Maire des Communes du SIRYAE, pour information et affichage.

Le Comité décide d'adopter ces rapports qui seront adressés à chaque commune adhérente du SIRYAE.

4 – Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'ARS – Année 2017

Le Président présente au Comité Syndical le Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine établi par l'ARS.

Ce rapport doit être présenté au Comité Syndical, il a été transmis par l'ARS aux communes de plus de 3 500 habitants pour publication dans leur recueil des actes administratifs.

Le Comité prend acte de ce rapport.

5 – Convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour l'accompagnement et la mise en place du règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au sein du SIRYAE

Considérant la nécessité pour le SIRYAE d'être accompagné pour la mise en place du RGPD,

Le Comité Syndical :

- Accepte les termes de la convention entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne et le SIRYAE relatif à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour l'accompagnement et la mise en place du règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données.

- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, chapitre 11 - article 6228.

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec le CIG sis 15 rue Boileau – 78000 VERSAILLES.

- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

6 – Convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

Considérant que la convention de 2016 est valable 3 ans et qu'elle expire au 31 décembre 2018, il est nécessaire de signer une nouvelle convention,

Le Comité Syndical :

- Accepte les termes de la convention entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne et le SIRYAE pour une durée de trois ans renouvelable par décision expresse.

- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019 et suivants, chapitre 12 - article 6475.

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec le CIG sis 15 rue Boileau – 78000 VERSAILLES.

- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

7 – Dépenses d'Investissement 2019 - Autorisation d'exécution des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2019

Considérant que le Budget Primitif 2019 sera soumis à l'approbation du Comité Syndical au plus tard le 31 mars 2019. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services jusqu'à l'adoption du Budget, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2018,

Le Comité Syndical :

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2018, comme suit :

Chapitre / article	Opération	BP 2018 + DM	25 %
Chapitre 20	-	2 300	575
Chap 21 / art 2128	-	14 400	3 600
Chap 21 / art 2183	-	5 000	1 250
Chap 23 /art 2315	95001	4 438 075,34	1 109 518,84
Chap 23 /art 2315	95055	200 000	50 000
Chap 23 /art 2315	95056	613 200	153 300
Total		5 272 975,34	1 318 243,84

8 – Acquisition des forages de la Chapelle appartenant à SAUR

Le Président informe l'assemblée que le Syndicat va se porter acquéreur de deux forages d'eau potable appartenant à SAUR situés sur la commune de Beynes.

9 – Convention d'études et de travaux d'intérêt commun et de constitution d'un groupement de commandes entre le SIRYAE et le SMGSEVESC

Considérant que le SIRYAE et le SMGSEVESC possèdent les forages de Cressay qui alimentent aujourd'hui les communes de Jouars-Pontchartrain et Maurepas, ainsi qu'une partie du territoire du SMGSEVESC,

Considérant que ces forages, qui nécessitent un investissement important de mise à niveau technique, recèlent un potentiel de valorisation d'une ressource publique d'alimentation en eau potable.

Considérant que les deux Syndicats partagent l'objectif de valoriser cette ressource, à des conditions financières plus avantageuses que les contrats d'achats d'eau existant aujourd'hui auprès de producteurs privés,

Considérant que dans ce contexte le SMGSEVESC et le SIRYAE souhaitent constituer un groupement de commandes relatif aux études et travaux pour la mise en place d'une unité de traitement d'eau potable (pesticides, fluor, fer, décarbonatation…) des forages de Cressay et de La Chapelle,

Le Comité Syndical :

- Approuve le texte de la convention jointe en annexe

- Approuve les modalités de fonctionnement du groupement de commandes

- Désigne le SIRYAE comme coordonnateur du groupement de commandes

- Autorise le Président à signer la convention d'études et de travaux d'intérêt commun et de constitution d'un groupement de commandes entre le SIRYAE et le SMGSEVESC

- Autorise le Président à procéder aux dépenses et à exécuter la convention

- Dit que les crédits seront inscrits au budget

- Précise que les dépenses externes seront dans un premier temps intégralement réglées par le coordonnateur pour être immédiatement remboursées à concurrence de moitié par le SMGSEVESC à première présentation du titre de recette émis par le SIRYAE

- Désigne les membres de la Commission d'appel d'offres :
  - Titulaire : Guy PÉLISSIER
  - Suppléant : Christian LORINQUER

10 - Réalisation d'un nouveau pont d'accès à l'usine des Bîmes

Le projet de pont d'accès à l'usine des Bîmes qui a été retenu par les membres du Bureau Syndical lors de la séance du 30 novembre dernier est la création d'un pont droit de 8,5 mètres de largeur.

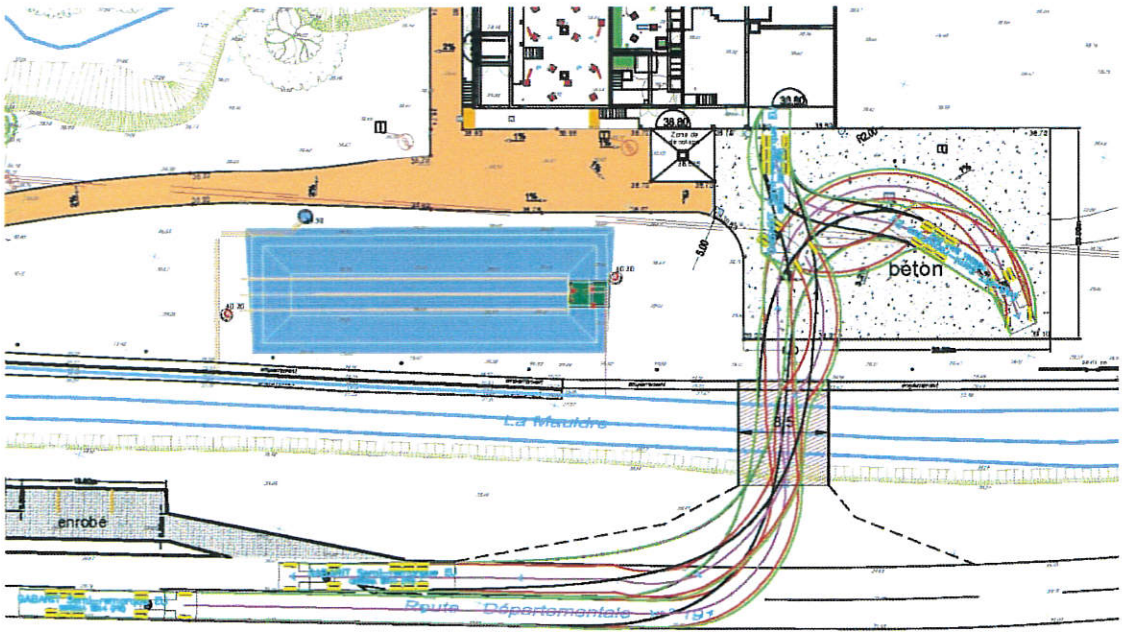

Chiffrage estimatif d'un nouveau pont à poutres droit par rapport à la départementale – largeur 8,5 mètres

Installation et repli de chantier	ft	1	35 000,00 €	35 000,00 €
Déblais dans les berges	m	20	50,00 €	1 020,00 €
Mise en place de pieux de fondation	ft	6	15 000,00 €	90 000,00 €
Réalisation des culées	m	17	1 000,00 €	17 000,00 €
Fourniture et pose du pont	m²	85	2 000,00 €	170 000,00 €
Remblais techniques	m	43	50,00 €	2 125,00 €
Remise en état des berges	m²	20	15,00 €	300,00 €
Raccordements de chaussée	m²	200	100,00 €	20 000,00 €
Rétablissement équipements routiers	ft	1	10 000,00 €	10 000,00 €
Total à l'arrondi supérieur				**346 000,00 €**
Aléa et imprévus 20%				**69 200,00 €**
Total avec aléa				**415 200,00 €**

11 – Réalisation en urgence de travaux sur Élancourt suite à la rupture d'une canalisation

Suite à une rupture de canalisation d'un diamètre 400 sur la commune d'Élancourt, des travaux de renouvellement ont été engagés en dehors du programme de travaux 2018 à hauteur de 162 000 euros TTC.

Cette mesure a fait l'objet de la décision n°2018-63 relative à l'attribution d'un Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation de travaux de renouvellement en urgence du réseau d'eau potable, rond-point Cassina De Pecchi sur la commune d'Élancourt avec le groupement SOGEA Ile de France Hydraulique - SAUR pour un montant de 131 140,20 euros HT soit 157 368,24 euros TTC.

12 – Informations du Président

Décision n°2018-56 relative à la signature d'un contrat pour la réalisation d'une étude de faisabilité de la desserte routière de l'usine des Bîmes avec la société SAFÈGE sise 20 rue André Dessaux 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS pour un montant forfaitaire de 24 595 euros HT soit 29 514 euros TTC.

Décision n°2018-57 relative à la signature de l'avenant n°3 au contrat d'affermage avec la société SAUR sise 11 chemin de Bretagne 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX afin de formaliser l'intégration de la construction de deux unités de décarbonatation mises en service le 1er janvier 2018 ainsi que la révision du tarif de base du délégataire.

Décision n°2018-58 relative à l'attribution d'un Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du programme de travaux 2018 de renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable des communes de Gambaiseuil - Millemont - Tacoignières avec le groupement SOGEA Ile de France Hydraulique - SAUR pour un montant de 469 760,10 euros HT soit 563 712,12 euros TTC.

Décision n°2018-59 relative à la signature de l'avenant n°3 à la convention de fourniture d'eau en gros entre GPSEO et le SIRYAE afin de formaliser le nouveau tarif de Vente d'Eau en Gros (VEG).

Décision n°2018-60 relative à la signature de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux portant sur la mise en œuvre de filières de décarbonatation des eaux mises en distribution par le SIRYAE, afin de formaliser la prise en compte des adaptations de la prestation de maîtrise d'œuvre , avec la société NALDÉO sise 2 boulevard Vauban - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX.

Décision n°2018-61 relative à la signature de l'avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau en gros entre la commune de Septeuil et le SIRYAE afin de formaliser le nouveau tarif de Vente d'Eau en Gros (VEG).

Décision n°2018-62 relative à la signature de l'avenant n°1 au marché à Procédure Adaptée pour les travaux de traitement de décarbonatation des eaux des usines de production d'eau potable des Bîmes et de Rosay afin de formaliser la prise en compte des changements intervenus au cours de l'exécution du marché.

Décision n°2018-64 relative à la signature de l'avenant n°4 au contrat d'affermage de 2013 portant sur la modification du périmètre d'affermage suite à l'intégration de la commune de Jouars-Pontchartrain.

12 – Compte rendu des travaux en cours

PROGRAMME 2013	
DUP - Mareil-sur-Mauldre Usine des Bîmes	Travaux de serrurerie sur les têtes de forage en domaine privé - visite sur site en 2018 avec entreprise - 2 installations bloquantes

PROGRAMME 2016	
Marcq Rue de Montfort, chemin des Fontenelles	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux chemin des Fontenelles terminés

PROGRAMME 2018	
Gambaiseuil Route de Montfort l'Amaury	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux en cours (fin prévue en décembre 2018)
Millemont Rue de la Source	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux réceptionnés
Tacoignières Rue de l'Église	SOGEA IDF HYDRAULIQUE / SAUR - travaux terminés (reprise de quelques pièces d'enrobés faites en attente validation CCPH)

13 – Questions diverses

Divers points sont abordés tant sur l'information relevant de la décarbonatation que sur la constatation de la diminution de la consommation d'eau potable malgré l'augmentation de la population desservie.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président
Guy PÉLISSIER

SYNDICAT INTERDépartemental de la RÉGION D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU

Il est précisé que chacune des délibérations peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.